



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Union Fédérale des Transports Urbains et des Activités du Déchet CFDT

47 – 49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19

Tél : 01 56 41 56 32

Denis FERRANDINO

Coordinateur National

Activités du Déchet

06 43 18 50 44

denis.ferrandino@gmail.com

Augmentation de la valeur du point conventionnelle SNAD 2022

Paris, le 15 novembre 2021.

La CFDT vous informe que le 8 octobre 2021, elle demandait au SNAD l'ouverture des négociations sur la NAO de branche par anticipation.

L'annonce de l'augmentation du SMIC au 1er octobre 2021 portant celui-ci à 1589,40€ alors que le 1er coefficient de notre convention collective (coefficient 100) est à 1585€ ainsi que l'inflation impactant le pouvoir d'achat des salariés ont motivé la CFDT à faire le forcing pour ouvrir les négociations salariales au niveau de la branche.

Le 27 octobre 2021, les organisations syndicales étaient conviées pour l'ouverture des négociations SNAD sur les salaires. La CFDT comme les autres organisations syndicales présentes ont pris une décision unanime de ne rien signer en dessous une proposition patronale à 2,5% d'augmentation de la valeur du point. Après échanges et une deuxième réunion, le 5 novembre 2021, une proposition patronale à 2,5% a été concédée et l'avenant n°71 sur les salaires minima conventionnels 2022 a été signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Cet accord sur l'augmentation des minimas conventionnels sera applicable au 1er janvier 2022 portant la valeur du point conventionnelle à 16,25€.

Coefficient	Valeur point 2021	Valeur Point 2022	Augmentation
100	1585	1625	40
104	1648,40	1690	41,60
107	1695,95	1738,75	42,80
110	1743,50	1787,50	44
114	1806,90	1852,50	45,60
118	1870,30	1917,50	47,20
125	1981,25	2031,25	50
132	2092,20	2145	52,80
150	2377,50	2437,50	60
167	2646,95	2713,75	66,80

Le montant de l'indemnité de panier de jour est fixé à 5,04 €.

Le montant de l'indemnité de panier de nuit est fixé à 9,75 €.

Concernant les salariés des entreprises ayant des valeurs de point qui sont supra-conventionnelles, la CFDT sollicite tous ses militants à demander, par tous moyens légaux, à avancer les dates des NAO d'entreprises afin de maintenir, dans les plus brefs délais, l'écart de leurs valeurs de points avec ceux de la convention collective SNAD...